



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 25 juillet 1968
à 10 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Point 3 de l'ordre du jour :	
Conséquences économiques et sociales du désarmement . . .	143

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Conséquences économiques et sociales du désarmement
(E/4494 et Add.1, E/4563)

1. M. ÅSTRÖM (Suède) rappelle que les mesures de désarmement doivent entraîner un accroissement des ressources disponibles pour le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement. Les experts désignés par le Secrétaire général pour étudier la question, originaires de pays représentant des systèmes économiques et sociaux et des zones géographiques différents, ont reconnu que le désarmement, même sur une grande échelle, ne causerait pas de tort grave à aucune économie nationale. Depuis l'adoption, six ans plus tôt, des conclusions contenues dans l'étude du groupe consultatif¹, le Conseil a reçu périodiquement des rapports établis à ce sujet par le Secrétaire général d'après les renseignements fournis par les gouvernements. Après avoir examiné le dernier rapport (E/4494 et Add.1), la délégation suédoise conclut que, par la suite, des demandes de rapports analogues donneraient de moins en moins de résultats. Le Conseil doit donc étudier la meilleure façon de poursuivre ces travaux à l'avenir. Les renseignements fournis par les gouvernements se fondent sur un cadre général et un questionnaire, arrêtés respectivement par le Conseil et le Comité administratif de coordination. Si l'on décide de donner à ces travaux une orientation différente à l'avenir, il faudra tenir compte du cadre général et du questionnaire dont les textes figurent dans l'annexe I au rapport du Secrétaire général.

2. Les renseignements fournis par les gouvernements semblent fondés, dans la plupart des cas, sur l'hypothèse d'une décision internationale de procéder à un désarmement général et complet. On pourra obtenir beaucoup plus de renseignements présentant un intérêt réel si, à l'avenir, les études et rapports s'attachent davantage à des mesures de désarmement partiel. Tout le monde reconnaît que l'objectif final doit être un désarmement général et complet, mais la voie qui permettra d'atteindre cet objectif sera longue et difficile. L'adoption de mesures de désarmement partiel, telles que le Traité interdisant les essais

d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, a déjà permis certains progrès; la plupart des gouvernements estiment que ces mesures sont le meilleur moyen de réaliser d'autres progrès. On espère que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui siège actuellement à Genève, pourra réaliser des progrès importants dans l'étude de plusieurs autres mesures de désarmement partiel. Ses travaux seraient facilités par des études du genre de celles qu'a suggérées le représentant de la Suède, et qui seraient entreprises sur le plan national et sur le plan international.

3. Dans sa réponse au questionnaire, le Gouvernement suédois affirme une fois de plus que la conversion à des activités pacifiques des ressources actuellement consacrées aux armements ne soulèverait pas, même à brève échéance, de problèmes insolubles et entraînerait à longue échéance des avantages considérables. La réponse, en outre, contient un aperçu des méthodes qui permettraient de résoudre les problèmes qui se poseraient. La suggestion formulée dans le dernier paragraphe de la réponse du Gouvernement suédois mérite l'attention du Conseil.

4. M. GALLARDO MORENO (Mexique) déclare que la délégation mexicaine se félicite des mesures qui sont prises pour mettre un terme à la course aux armements, qui ne peut conduire qu'à la destruction de l'humanité. Il espère que le désir de l'homme de vivre en paix se réalisera et que les ressources qui ne seront plus consacrées à la fabrication d'armes serviront à aider les pays en voie de développement.

5. Comme il l'a précisé dans sa réponse au questionnaire, le Mexique ne possède que le minimum d'armes et de forces armées nécessaires pour préserver la paix et la sécurité du pays; il peut donc s'attacher à résoudre tout d'abord les problèmes d'une importance capitale pour son avenir — en particulier ceux qui se rapportent à l'éducation et à l'agriculture. L'économie du Mexique ne dépend pas de l'industrie des armements, car les crédits alloués au Ministère de la défense nationale représentent seulement 2 % du budget. En conséquence, le désarmement n'entraînerait pas de perturbations dans l'économie.

6. Le Gouvernement mexicain réaffirme son intérêt pour les négociations destinées à permettre un désarmement général et complet. Cela ressort nettement des efforts incessants qu'il a faits pendant trois ans, avec d'autres pays d'Amérique latine, pour parvenir à la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, qui a été signé le 14 février 1967. Aux termes de ce Traité, les parties contractantes s'engagent à ne pas

¹ *Conséquences économiques et sociales du désarmement : rapport du Secrétaire général transmettant l'étude de son groupe consultatif*, publication des Nations Unies, n° de vente: 62.IX.1 (E/3593/Rev.1).

fabriquer, recevoir, stocker ou essayer d'armes nucléaires ou de dispositifs de lancement d'armes nucléaires. En outre, le Mexique est membre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, depuis sa création.

7. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le point de vue du Gouvernement de l'URSS sur la question à l'étude est exposé en détail dans le programme économique qu'il a présenté en 1962 et dans sa réponse au questionnaire.

8. Avec le temps, le problème du désarmement deviendra de plus en plus aigu et difficile à résoudre. Contrairement aux gouvernements des pays occidentaux, le Gouvernement de l'Union soviétique ne pense pas que le cercle vicieux de la course aux armements ne puisse être brisé. Il est évident que le monde occidental voudrait se persuader que la course aux armements est inhérente à la nature humaine. L'impérialisme fait passer ses propres intérêts avant les aspirations de l'humanité. La première guerre mondiale a coûté autant de vies humaines que toutes les guerres qui avaient ravagé l'Europe au cours des dix siècles précédents, alors qu'aux Etats-Unis, les entreprises ont réalisé selon leurs propres dires, des bénéfices nets atteignant 46 milliards de dollars. La deuxième guerre mondiale a coûté 50 millions de vies humaines, et les bénéfices des entreprises américaines ont atteint quelque 123 milliards de dollars. Actuellement, les forces impérialistes mènent au Viet-Nam, une guerre non déclarée. La politique impérialiste agressive des Etats-Unis constitue le principal obstacle à un accord sur une réduction des armements.

9. Un autre obstacle au désarmement est le militarisme croissant de la République fédérale d'Allemagne. Les dirigeants de ce pays insistent pour que l'on remanie les frontières des Etats d'Europe afin de satisfaire les aspirations revancharde des forces militaristes et néo-nazies. Ces aspirations, qui sont contraires aux principes de la Charte, créent un climat de tension en Europe.

10. La résolution 2092 (XX) stipule clairement que les études doivent émaner des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. On ne peut donc manquer d'être surpris de trouver parmi les réponses reproduites dans le rapport du Secrétaire général, une réponse de la République fédérale d'Allemagne qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général n'aurait pas dû envoyer un questionnaire au gouvernement de ce pays.

11. La réponse du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a un caractère manifeste de propagande et vise à camoufler des aspirations revancharde, militaristes et néo-nazies. En outre, ce gouvernement tente dans sa réponse d'agir en tant que représentant unique du peuple allemand, ce qui est contraire à la réalité puisqu'en fait il existe deux Etats allemands. Ces prétentions sont dénuées de toute justification juridique ou politique.

12. De plus, certaines des déclarations figurant dans la réponse ne correspondent pas à la réalité. Par exemple, comment le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne peut-il prétendre poursuivre une politique de paix et qui tend à réduire les causes de tension alors qu'il autorise la présence de forces néo-nazies sur toute

l'étendue de son territoire et qu'il demande la révision de ses frontières; comment peut-il prétendre vouloir une réduction équilibrée des effectifs militaires alors qu'il refuse de donner suite à une proposition de la République démocratique allemande visant à un désarmement effectif; comment peut-il prétendre qu'il aspire à un désarmement complet et contrôlé alors qu'il entretient l'une des armées les plus puissantes d'Europe et augmente chaque année ses dépenses au titre du matériel de guerre?

13. Comme on peut le voir dans le dernier paragraphe de la réponse du Gouvernement soviétique, ce gouvernement juge qu'il est indispensable que le rapport établi conformément à la résolution 2171 (XXI) comporte aussi une analyse des facteurs qui empêchent d'atteindre les objectifs du désarmement.

14. Le Gouvernement de l'URSS a déjà déclaré à maintes reprises qu'il est prêt à respecter tout accord visant au désarmement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé récemment, constitue une base utile pour aller de l'avant.

15. M. EL-BOURI (Libye) dit que le désarmement général et complet est devenu le principal objectif de l'humanité. Il convient donc que l'ONU, par des études et des recherches, aide à faire face aux problèmes immenses qui se poseront dans le monde entier lorsque le désarmement sera devenu réalité. Les gouvernements des pays particulièrement intéressés, c'est-à-dire ceux qui ont d'importantes industries d'armements, ont entrepris de leur côté des études sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. Il ressort des réponses des gouvernements au questionnaire du Secrétaire général que les études sur les problèmes que pose la réaffectation des ressources libérées à la suite d'une réduction des forces armées et la reconversion des installations militaires sont très avancées dans nombre de pays. Ces efforts peuvent servir d'exemple pour d'autres pays aux prises avec des problèmes analogues. Néanmoins, la délégation libyenne ne pense pas que toutes les réponses reflètent l'esprit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil. La majorité des Etats Membres estiment qu'une part importante des sommes énormes affectées actuellement aux dépenses militaires pourrait servir à répondre aux besoins des pays en voie de développement. Et pourtant, comme le Secrétaire général le signale dans sa note, rares sont les gouvernements qui dans leur réponse ont mentionné cette possibilité. A cet égard, le représentant de la Libye tient à rappeler la déclaration que l'Assemblée générale a adoptée en 1953 dans sa résolution 724 A VIII et où les Etats Membres se sont déclarés disposés à verser une partie des économies réalisées grâce aux progrès accomplis dans la voie du désarmement à un fonds international d'aide aux pays sous-développés.

16. Il est évident que le désarmement ne poserait pas de graves problèmes économiques à la plupart des pays en voie de développement, qui ont des effectifs militaires très faibles et ne produisent pas de matériel de guerre. Malheureusement, certains d'entre eux sont obligés par les circonstances à consacrer à l'armement une part importante des sommes qui avaient été prévues initialement pour leur développement économique et social. Il sera impossible de parler de désarmement ou de paix tant que les

points de tension internationale n'auront pas été supprimés et que les aspirations des peuples qui luttent pour la justice et la dignité en Afrique et en Asie n'auront pas été satisfaites.

17. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'accord réalisé sur la non-prolifération des armes nucléaires marque un pas important. Les déclarations que les représentants des grandes puissances ont faites à l'Assemblée générale permettent d'espérer que d'autres mesures suivront et auront pour effet de libérer des ressources qui pourront alors être affectées aux besoins pacifiques, en particulier au soutien des programmes de développement des pays en voie de développement. Le représentant de la Libye se joint au représentant de la Suède pour demander que l'on envisage de prendre des mesures afin de canaliser vers ces objectifs les ressources libérées à la suite d'un désarmement nucléaire partiel.

18. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), se référant aux observations du représentant de l'URSS, déclare que ce n'est pas la première fois que la République fédérale d'Allemagne est comprise dans la liste des pays auxquels le Secrétaire général a adressé son questionnaire. La première réponse de la République fédérale d'Allemagne figure dans le rapport publié en 1962². Conformément à la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a constitué un groupe d'experts. C'est en consultation avec ce groupe que le questionnaire et la liste des pays auxquels il devait être adressé ont été établis. En agissant de la sorte, le Secrétaire général et le groupe consultatif ont cherché à faire un rapport aussi utile que possible, conformément à la résolution de l'Assemblée générale, qui semblait laisser au Secrétaire général une certaine latitude, et aux pratiques en usage.

19. M. COX (Sierra Leone) déclare que l'humanité en arrive finalement à reconnaître que les armements ne peuvent résoudre aucun des problèmes fondamentaux qui se posent au monde, et que seul le désarmement peut lui permettre de survivre. Pour être tout à fait efficace, le désarmement doit être général. C'est un fait inéluctable que certains Etats non membres de l'ONU sont capables de provoquer un désastre; la délégation du Sierra Leone estime donc qu'ils ne peuvent être exclus de l'examen des problèmes relatifs au désarmement.

20. Elle est favorable à toute action visant au désarmement et a été heureuse de constater l'attention accordée à la réaffectation du personnel militaire et l'adoption, par certaines grandes puissances, de plans prévoyant que les ressources économisées sur les dépenses d'armement serviront à apporter des améliorations dans le secteur civil. Elle a été toutefois quelque peu troublée de voir que les réponses mentionnaient rarement l'utilisation des ressources libérées par le désarmement à des fins d'assistance aux pays en voie de développement. La promotion du développement économique par des organes comme le PNUD ne peut être dissociée du processus de désar-

mement car ce sont là les deux aspects d'un effort unique visant à créer de meilleures conditions de vie dans le monde entier. C'est une erreur de parler des pays développés et des pays en voie de développement comme si leurs intérêts étaient indépendants les uns des autres. A la vérité, ils sont interdépendants et c'est seulement sur la reconnaissance de ce fait qu'on peut fonder la solidarité humaine et le respect mutuel.

21. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il se propose de traiter le fond de l'importante question que discute le Conseil lorsque l'atmosphère créée par la déclaration de propagande du représentant de l'Union soviétique se sera détendue. Pour le moment, il se voit contraint de répondre à ce représentant. N'avait été le rôle que les Etats-Unis ont joué dans la deuxième guerre mondiale, le représentant de l'URSS ne serait peut-être pas là pour rabâcher de vieux thèmes de propagande. De plus, l'appui que le Gouvernement américain donne au Gouvernement de la République du Viet-Nam s'inscrit dans la même tradition des Etats-Unis de faire face à leurs engagements d'aide aux victimes de l'agression.

22. L'attaque dirigée contre la République fédérale d'Allemagne par le représentant de l'Union soviétique est injuste, sans fondement, et hors de propos au Conseil. De telles déclarations, à caractère de propagande, ne favoriseront pas la compréhension internationale. Elles ne ralentiront pas non plus la course aux armements. Cet objectif ne peut être atteint que par un travail constructif et réfléchi tel que celui qu'accomplit actuellement le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

23. M. BRUNI-CELLI (Venezuela) déclare que, dans sa réponse au questionnaire du Secrétaire général, son gouvernement a souligné qu'on ne saurait parler dans son cas d'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement, puisque le Venezuela ne possède que les armements indispensables à sa défense nationale. Il y a cependant une relative reconversion des ressources à des utilisations pacifiques dans la mesure où une partie du budget ordinaire du Ministère de la défense est directement ou indirectement attribuée à des travaux publics dont certains touchent au domaine international. De plus, le Venezuela maintient son budget de défense à un niveau à peu près stationnaire, le limitant à ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins minimaux de manière à permettre au gouvernement d'augmenter les crédits affectés à l'éducation, à la santé, aux travaux publics et au développement industriel.

24. Sur le plan régional, le Venezuela et d'autres Etats latino-américains ont conclu, en février 1967, un traité interdisant la fabrication et la détention d'armes nucléaires et les essais nucléaires par les signataires. Il s'agit là d'une étape importante dans la voie du désarmement nucléaire général. Le Venezuela s'est également prononcé en faveur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires qui constitue, à ses yeux, un grand progrès dans ce domaine.

25. La délégation vénézuélienne a été heureuse de constater, à la lecture du rapport, qu'un certain nombre de réponses font état de mesures prises actuellement par les gouvernements en vue d'affecter à des besoins pacifiques les ressources libérées à la suite du désarmement.

² *Conséquences économiques et sociales du désarmement: réponses des gouvernements et communications des organisations internationales*, publication des Nations Unies, n° de vente: 62.IX.2 (E/3593/Rev.1/Add.1 à 5).

Le Venezuela n'a pas cessé de soutenir les mesures visant à analyser les facteurs qui s'opposent au désarmement et à cette conversion de ressources. La délégation vénézuélienne estime que les rapports sont très utiles.

26. M. HUSAIN (Inde) rappelle que le groupe d'experts désigné par le Secrétaire général en 1961 pour étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement a conclu à l'unanimité que tous les problèmes de transition liés au désarmement peuvent être résolus par des mesures nationales et internationales adéquates et que l'affectation à des fins pacifiques des ressources actuellement employées à des fins militaires peut se faire à l'avantage de tous les pays. Plusieurs études nationales et internationales ont confirmé, depuis lors, les conclusions de ces experts. Les Nations Unies ont donc décidé d'aborder la question de manière plus globale et d'étudier continuellement la relation entre le désarmement et le développement économique, en vue d'assurer non seulement l'examen permanent des problèmes de transition et des problèmes à long terme que peut soulever le désarmement, mais aussi de permettre l'élaboration de plans préparant l'affectation à des besoins pacifiques des ressources humaines et matérielles libérées à la suite du désarmement. L'objectif du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, fixé dans la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale, devra être réalisé progressivement par des mesures successives de désarmement partiel. Dans l'intervalle, tous les Etats, notamment ceux qui ont de gros effectifs militaires et des services de recherche très perfectionnés en matière d'armements, devraient poursuivre des études détaillées pour que des plans préparatoires puissent être élaborés et que le passage d'une société armée à une société désarmée puisse s'effectuer avec le maximum de rapidité et le minimum de bouleversements pour les économies nationales.

27. Le Secrétaire général fait une remarque significative, dans sa note d'introduction au rapport, lorsqu'il dit que les réponses émanant des gouvernements « ont rarement mentionné la possibilité d'utiliser les ressources libérées par le désarmement pour augmenter le volume de l'assistance aux pays en voie de développement ». Cet état de choses tient probablement au fait que les mesures prises jusqu'à présent par la communauté internationale ont consisté en une absence d'armement dans certains domaines plutôt qu'en un désarmement proprement dit. Etant donné le climat international actuel, on est encore loin d'un désarmement général et complet, mais la course aux armements nucléaires sera peut-être bientôt arrêtée et suivie d'un désarmement nucléaire. La délégation indienne se réjouit des prochains pourparlers bilatéraux qui vont s'engager entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des systèmes de vecteurs d'armes nucléaires offensives stratégiques ainsi que des systèmes de défense contre les engins balistiques. Tout progrès dans ce domaine facilitera l'adoption de diverses mesures connexes de contrôle des armements nucléaires et de désarmement. De nombreux pays estiment que des efforts simultanés devraient être accomplis pour stopper la production des matières fissiles destinées aux armes nucléaires et pour conclure un traité interdisant complètement les essais nucléaires. A la lumière de ces considérations, la

portée des études actuelles devrait être élargie pour qu'on envisage la possibilité d'affecter à l'aide aux pays en voie de développement les ressources libérées à la suite de mesures de désarmement partiel, en particulier dans le domaine nucléaire.

28. Bien qu'aucune recherche approfondie n'ait encore été faite sur les conséquences possibles du désarmement en Inde sur le plan économique et social, il est peu probable que l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement bouleverse sérieusement l'économie indienne. Les industries indiennes de la défense, qui sont entre les mains de l'Etat, ne produisent pas d'armement particulièrement perfectionné, et une partie de leur capacité de production est déjà employée actuellement à la fabrication de biens destinés à la consommation civile. Le personnel employé dans ces industries, qui représente un ensemble de main-d'œuvre spécialisé et extrêmement discipliné, pourra être absorbé facilement par l'économie nationale et en fait viendra heureusement compléter l'effectif de la main-d'œuvre. Compte tenu des dimensions de l'Inde et de la longueur de ses frontières, les dépenses consacrées à la défense du territoire ont toujours été relativement peu élevées. Elles ont été accrues en raison de la menace continue que font peser sur le pays le Pakistan et la Chine, mais ne représentent malgré tout que 3,2 % du produit national brut. Il faut rappeler à cet égard que l'Inde, en tant que pays non aligné, assume seule le coût de sa défense.

29. M. KADLEC (Tchécoslovaquie) dit qu'en raison de la situation au Viet-Nam, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, le Conseil adopterait une attitude peu réaliste s'il se contentait d'étudier l'utilisation à des fins pacifiques des ressources susceptibles d'être libérées à la suite du désarmement. Il est néanmoins certain que des progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura peut-être une influence favorable sur le climat international et il aura certainement des répercussions économiques, comme le montre l'annexe IV d'une récente étude³. Le Gouvernement tchécoslovaque a été parmi les premiers signataires du Traité et il estime qu'il devrait être ratifié par le plus grand nombre d'Etats possible. L'attitude d'un gouvernement vis-à-vis de telles mesures reflète son attitude à l'égard du désarmement et de l'utilisation du potentiel économique à des fins pacifiques.

30. Dans une récente déclaration de principe, le Gouvernement tchécoslovaque a dit qu'il était guidé par le principe de l'indivisibilité de la paix et de la sécurité collective. La Tchécoslovaquie souhaite établir de bonnes relations de coopération avec ses voisins et les autres pays d'Europe sur la base des principes d'indépendance et de souveraineté, d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel. Pour stabiliser les relations européennes, il importe au premier chef que tous les Etats admettent la situation actuelle de l'Europe. La

³ *Effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes*, publication des Nations Unies, n° de vente: F.68.IX.1 (A/6858).

Tchécoslovaquie s'efforcera d'intensifier dans tous les domaines la coopération entre tous les pays européens, afin d'établir la base d'une compréhension mutuelle entre ces pays et d'accroître leur sécurité. Le moment est venu de prendre des mesures pour amener en Europe une détente qui permettra de consacrer progressivement les ressources matérielles et humaines considérables actuellement absorbées par les besoins militaires, à l'amélioration de la situation matérielle et spirituelle de la communauté internationale. Pour favoriser les relations de bon voisinage et le désarmement en Europe, le Gouvernement tchécoslovaque compte sur la coopération la plus étroite possible entre tous les pays, qu'ils soient ou non membres de l'ONU et des institutions spécialisées. La politique tchécoslovaque en la matière est donc contraire à celle de la République fédérale d'Allemagne, telle que celle-ci l'a exposée dans sa réponse. Etant donné le contexte, il n'est guère douteux que dans sa réponse, la République fédérale d'Allemagne faisait allusion à la République démocratique allemande. Le Gouvernement tchécoslovaque pense que la reconnaissance de l'existence de deux Etats allemands contribuerait à stabiliser la situation en Europe.

31. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que la délégation du Royaume-Uni n'a rien à ajouter à la réponse de son gouvernement au questionnaire du Secrétaire général.

32. La délégation du Royaume-Uni partage le désir général de voir progresser le désarmement, mais elle estime que le Conseil n'est pas l'instance appropriée pour une discussion générale du problème. Celui-ci relève de la compétence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui siège actuellement à Genève. La délégation du Royaume-Uni déplore en conséquence les allusions à des problèmes politiques, sans rapport avec le sujet à l'étude, faites par les représentants de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie, et tout particulièrement l'accusation portée contre la République fédérale d'Allemagne qui, n'étant pas représentée au Conseil, ne peut donc y répondre. La délégation du Royaume-Uni avait espéré que l'accord conclu récemment entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le monde entier s'est félicité, aurait contribué à créer un climat plus harmonieux.

33. Depuis 1962, le Conseil a, à plusieurs reprises et non sans un certain succès, examiné le sujet à l'étude et fait rapport à l'Assemblée générale. La délégation du Royaume-Uni incline néanmoins à croire que l'on pourrait désormais prier le Secrétaire général de faire rapport moins fréquemment. Le Conseil pourrait naturellement, selon les circonstances, modifier la fréquence de ces rapports. M. Allen n'entend faire aucune proposition formelle au stade actuel, mais la délégation du Royaume-Uni décidera peut-être de soulever le problème devant l'Assemblée générale lors de l'examen des conséquences économiques et sociales du désarmement.

34. M. GUELEV (Bulgarie) dit que l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement est particulièrement importante à la veille de la deuxième Décennie du développement car, si une fraction même modeste des sommes considérables actuellement dépensées à des fins militaires pouvait être consacrée à la solution des problèmes économiques et sociaux, les chances

de succès de la Décennie seraient beaucoup plus grandes. Le Gouvernement bulgare a fait connaître ses vues sur les conséquences économiques et sociales du désarmement dans de nombreuses instances des Nations Unies et dans sa réponse au questionnaire du Secrétaire général. Des études effectuées par des experts bulgares ont montré que toute réduction des dépenses militaires aurait des conséquences heureuses sur le plan économique et social. L'utilisation pacifique des ressources humaines et matérielles libérées à la suite du désarmement ne poserait aucun problème sérieux en Bulgarie, pays socialiste à économie planifiée. En fait, la part de budget et de revenu national que la Bulgarie consacre aux dépenses militaires diminue régulièrement depuis 1962. La Bulgarie conserve des forces armées en raison uniquement de la situation internationale; leur rôle est purement défensif, comme en témoigne la politique de paix et de coopération internationale que poursuit sans discontinuer le Gouvernement bulgare et qui a beaucoup contribué à l'amélioration du climat politique dans les Balkans.

35. Les études effectuées par l'ONU et par d'autres organismes nationaux et internationaux ont clairement montré que l'utilisation pacifique des ressources actuellement consacrées à des fins militaires serait dans l'intérêt de tous les pays et améliorerait la situation économique et sociale de l'humanité tout entière. Ces études, et les faits eux-mêmes, ont montré le caractère fallacieux des arguments fondés sur le rôle prétendument constructif des industries militaires dans l'économie de certains pays capitalistes. De nouvelles études des Nations Unies sur les conséquences économiques et sociales du désarmement ne seront que de vains exercices de style si des mesures ne sont pas prises pour créer des conditions favorables au désarmement. Il serait donc utile d'analyser les facteurs qui entravent les progrès du désarmement. Il conviendrait d'étudier plus attentivement les répercussions des actes d'agression et des conflits militaires sur la situation économique et sociale des pays et sur les relations économiques internationales, notamment en ce qui concerne le commerce international, les devises et les finances. En faisant ces suggestions, M. Guelev ne soulève pas de questions polémiques sans rapport avec le sujet à l'étude. Le fait que les membres de l'Alliance atlantique, notamment les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, consacrent de plus en plus de ressources à la fabrication d'armes toujours plus destructrices est en rapport direct avec la question à l'étude.

36. A ce propos, M. Guelev a été surpris de trouver dans le rapport une réponse de la République fédérale d'Allemagne. Cette réponse contient des déclarations qui ont un caractère de propagande et que dément la politique suivie par les milieux dirigeants de Bonn; cette politique est un des principaux facteurs qui empêchent la détente et le désarmement en Europe et dans le monde entier. Les arguments avancés à cet égard par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ne sont pas convaincants. En revanche, M. Guelev estime que la lettre du représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/4563) et la déclaration intéressante du représentant de l'URSS méritent d'être étudiées avec le plus grand soin.

37. Conformément à sa politique visant à édifier une nation pacifique et à établir une coopération avec tous les pays, le Gouvernement bulgare accueille avec satisfaction toute mesure propre à réduire la tension internationale. Il se félicite donc que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait été adopté par l'Assemblée générale et ratifié par de nombreux pays. Ce traité ouvre la voie à la solution d'autres problèmes urgents relatifs au désarmement. Les pays pacifiques doivent redoubler d'efforts pour mettre fin à la course aux armements, encourager le désarmement et conclure dans ce domaine de nouveaux accords internationaux.

38. Il est indispensable que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, dont la Bulgarie fait partie, prenne dans un proche avenir de nouvelles décisions en matière de désarmement. Les travaux du Comité seront grandement facilités par les propositions de l'Union soviétique, qui ont été communiquées à tous les pays. Il faut d'urgence prendre des mesures pour freiner la course aux armements en raison de la tension internationale actuelle et de l'existence de points névralgiques tels que le Viet-Nam, le Moyen-Orient — où Israël continue à occuper les territoires conquis par la force dans divers Etats arabes — et l'Allemagne occidentale, où la recrudescence des activités néo-nazies est un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale.

39. Le représentant de la Bulgarie a mentionné ces faits parce que la paix et la sécurité internationales et le progrès économique sont deux aspects du même processus. Il serait illusoire et dangereux de croire que le sous-développement peut être éliminé tant que la tension internationale oblige les Etats à utiliser leurs ressources à des fins militaires et à consacrer cinq fois plus d'argent à la fabrication de moyens de destruction qu'aux activités de développement.

40. M. GREGH (France) regrette que les représentants de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique, en attaquant la République fédérale d'Allemagne à propos de l'inclusion de la réponse de ce pays dans le rapport, aient introduit dans l'examen d'affaires techniques des questions politiques qui lui sont étrangères. Le point de vue du Gouvernement français est bien connu, et M. Gregh n'a rien à ajouter à la déclaration contenue dans la lettre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni (E/L.1222).

41. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que tant le préambule que le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale ne concernent que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, M. Zakharov persiste à penser qu'en adressant le questionnaire à la République fédérale d'Allemagne, le Secrétariat a contrevenu aux dispositions fixées par la résolution. M. Zakharov n'a pas trouvé convaincante l'explication du Secrétaire général adjoint.

42. Evoquant la déclaration du représentant des Etats-Unis, M. Zakharov dit que parler de propagande ne constitue pas une réponse à la condamnation par la délégation soviétique des actes des Etats-Unis au Viet-Nam.

43. M. FORTHOMME (Belgique) dit que la délégation belge regrette que les représentants de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique aient fait dévier de son objet le débat en cours au Conseil.

La séance est levée à 12 h 5.